

LOGISTIQUE PERSONNELS ET MATERIELS

Personnels



Relève des personnels à l'attaque

Toutes les 4 à 6 heures

Modulable en fonction de la météo, du type d'actions réalisées,...



Relève des autres personnels

Toutes les 12 heures



Ravitaillement des personnels



VLOG = 250 rations + 300 litres d'eau à T+1h



3 litres d'eau / SP / 6 heures



1 ration chauffante / SP pour le 1er repas + pain (SLL à h+2 mini après la demande)



1 plateau repas / SP pour les autres repas + pain (SLL à h+4 mini après la demande)



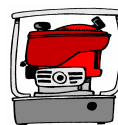
A anticiper au minimum 3 h avant l'heure de relève prévue par le COS

Engins et matériels



Poids-lourds :

- ▶ 30 litres de GO / 100 km
- ▶ 20 litres de GO / heure de pompe



Groupes auxiliaires/pompes montagne :

- ▶ 3 litres de SP95 ou mélange / heure



Véhicules légers et motopompes :

- ▶ 15 litres de GO ou SP95 / 100 km
- ▶ 5 litres de GO ou SP95 / heure
- ▶ 10 litres de SP95 / heure (MPR)



Tronçonneuses :

- ▶ 1,5 l mélange 4% + 0,25 l huile / heure

Air / Oxygène



Air respirable ≈ 130 l/mn/SP

- ▶ 1 bouteille 9 l-300 bars / SP / 20 mn
- ▶ Temps de remplissage ≈ 10 mn/bouteille



Oxygène médical ≈ 15 l/mn/victime UA

- ▶ 1 bouteille 5 l-200 bars / UA / 1 heure

Eau / Emulseur



- ▶ 3 CCGC 10 000 l / 1 dispositif alimentant 4 LDV 500/Q2 (ligne d'appui) avec des rotations à partir d'un point d'eau situé à 2 km (4 km aller/retour)
- ▶ 2 CCGC 10 000 l / 1 dispositif alimentant 2 LDV 500/Q2 (manoeuvre offensive) avec des rotations à partir d'un point d'eau situé à 4 km (8 km aller/retour)



- ▶ Capacité d'établissement de 2 lignes de 110 mm à 1 km pouvant fournir un débit de 2000 l/mn/ligne à condition d'avoir 1 MPR 2000-10/ligne
- ▶ L'établissement débitera 30 à 40 mn après l'ordre d'établir
- ▶ Les capacités d'établissement diminuent de 100 m/dizaine de m de dénivelé positif pour un débit de 2000 l/mn



▶ ≈ 8 l/mn d'émulseur à un taux de concentration de 3% soit 1 bidon de 20 l / 2 mn 30 / LDV 500/Q2 ou LM2



▶ ≈ 60 l/mn d'émulseur à un taux de concentration de 3% / LCP 2000

Gestion de l'alimentation des personnels

COS
Officier moyens du PC

- Détermine le nombre de personnels à nourrir
- Contacte le CTA/CODIS pour confirmer le nombre de rationsnaires

 **CTA / CODIS**

**1er repas - Début
d'intervention < 6 heures**

**Repas suivants - Dispositif
de longue durée**



**Engagement du VLOG
(Rations + Eau + Pain)**



- Passe la commande au prestataire retenu par le SDIS
- Précise le lieu de livraison ou, le cas échéant, envoie un véhicule adapté pour prendre en charge les plateaux-repas

Distribution des repas sur le terrain



COS

- Donne l'ordre aux chefs de secteur via le PC, de venir prendre en charge les repas au VLOG
- Prévoit la fourniture de repas pour les relèves montantes ou descendantes n'ayant pas mangé
- Anticipe la fourniture des repas suivants



Chef de secteur

- Prend en charge au VLOG les rations ou plateaux-repas, l'eau et le pain pour ses effectifs
- **NE COMPTABILISE QUE LES PERSONNELS ENGAGÉS SUR SON SECTEUR (ne cumule pas les relèves et les personnels relevés)**
- Veille à la récupération des déchets



VLOG

- Comptabilise avec le COS/PC le nombre et la provenance des personnels à nourrir
- Assure la distribution **auprès des chefs de secteur** et comptabilise les repas
- Tient informé le COS/PC de la distribution des repas et des stocks disponibles
- Assure à la demande du COS la logistique des personnels désengagés ou isolés